

Marseille, le 4 décembre 2023

Monsieur Marc DUBOIS

Commissaire enquêteur

Courriel adressé à : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Objet : Contribution à l'enquête publique pour une autorisation environnementale relative à l'aménagement de la RN 85 sur les communes de Digne, Aiglun, Mallemoisson, Mirabeau, Malijai

Monsieur le Commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE PACA) association agréée « protection de l'environnement ». En sont notamment membres FNE 04 et NOSTERPACA, association d'usagers des transports.

FNE PACA et NOSTERPACA se sont particulièrement investies dans le projet de réactivation de la ligne ferroviaire Digne – St-Auban dit LNC DSA copiloté par SNCF Réseau et Provence Alpes Agglomération.

Nous avons pris connaissance du dossier visé en objet et tenons à vous exposer les raisons pour lesquelles nous émettons un **avis défavorable** vis-à-vis de ce projet d'un autre temps.

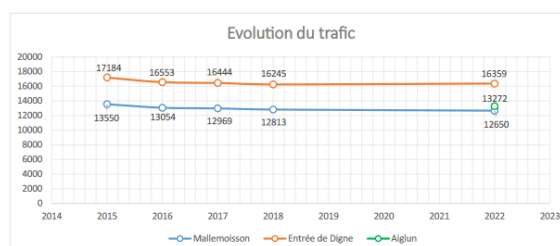
Ce projet n'est pas justifié

Depuis au moins 7 ans, **les trafics routiers sont en baisse notable** (de 500 à 1000 véh/j) sur la RN 85.

On note que le trafic est en baisse au niveau des 2 points de comptage sur la période 2015-2022, mais reste soutenu. En 2022, un nouveau point de comptage est disponible à Aiglun et montre un trafic assez voisin du comptage de Mallemoisson.

Tableau 1. Trafic supporté par la RN85 (véh/j)

	Mallemoisson	Aiglun	Entrée de Digne
2015	13550		17184
2016	13054		16553
2017	12969		16444
2018	12813		16245
2022	12650	13272	16359



Par ailleurs, **aucune donnée d'analyse des accidents** n'est fournie qui permette d'estimer que l'amélioration visée de la vitesse de pointe par endroit soit de nature à diminuer cette accidentologie. Au contraire, les accès riverains qui seraient maintenus (selon les dernières versions peu accessibles du projet) seraient rendus plus accidentogènes.

Ce projet est contradictoire avec le projet de réactivation de la ligne ferroviaire

Même s'il ne fera gagner qu'environ 15 secondes en moyenne sur l'itinéraire routier, l'attrait renforcé que symbolise la réalisation de créneaux de dépassement vient en **complète contradiction** avec :

- l'objectif global de report modal vers les modes actifs et les transports collectifs souhaité unanimement par l'ensemble des collectivités, du niveau mondial au niveau local
- le souhait unanimement exprimé par les parties prenantes du projet LNC DSA précité de voir recirculer un train dans les meilleurs délais sur la ligne ferroviaire parallèle.

On notera au passage que, dans un contexte de difficultés de mobilisation des finances publiques, notamment sur le projet LNC DSA, il est paradoxal que des dizaines de millions d'€ puissent être consacrés à un **projet routier qui ne répond même pas aux objectifs qui lui étaient assignés**.

Ce projet consomme des espaces naturels et des terres agricoles

La récente loi « Zéro artificialisation nette » engage les collectivités à **limiter drastiquement toute imperméabilisation des sols**. La première application symbolique sur ce territoire doit consister à éviter tout projet, *a fortiori* s'il est inutile, impactant les sols et la biodiversité.

Ce projet ne prévoit pas les compensations imposées par la loi

Quoi qu'elles constituent un pis-aller, les compensations sont imposées par la loi et ne sauraient se résumer à une simple contribution financière. Les surfaces visées doivent être suffisantes, leur maîtrise foncière doit être assurée et **leur mise en œuvre être effective avant la réalisation du projet**, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Tout particulièrement, l'Autorité environnementale recommande de mieux « *apprécier les incidences potentielles du projet sur les captages d'eau potable situés à proximité et présenter les mesures prises pour y remédier.* » et « *d'accroître les mesures de compensation des zones humides affectées par le projet afin d'atteindre au moins les objectifs fixés par le Sdage* ».

Au total, FNE PACA considère que ce projet se situe à contre-courant de l'ensemble des orientations actuelles de l'État et des collectivités, et ne saurait recueillir un avis favorable de votre part.

Errare humanum est diabolicum perseverare. FNE PACA se réserve la possibilité d'ester en justice si un tel projet devait être déclaré d'utilité publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour FNE PACA, son président Gilles MARCEL

